

# Les étapes de la VAE

---

Le parcours du candidat à la VAE s'effectue en différentes étapes qui peuvent prendre des formes et des durées différentes selon l'organisme ou l'institution qui délivre le diplôme visé. Les étapes d'un parcours type sont les suivantes :

- [1. S'informer, s'orienter](#)
- [2. Vérifier que la demande est recevable](#)
- [3. Se préparer à l'évaluation du jury : l'accompagnement VAE](#)
- [4. Etre évalué par le jury](#)
- [5. Développer de nouvelles compétences en cas de validation partielle](#)

## Glossaire VAE

Besoin d'une définition pour maîtriser les termes de la VAE ? Qu'entend-on par *Acquis* ou *Compétence* ou encore qu'est-ce qu'un CQP ? [Consultez le glossaire VAE](#)

### 1. S'informer et être conseillé sur la VAE

Pour avoir une première vue d'ensemble sur le dispositif VAE, connaître les objectifs, les étapes, les démarches à effectuer, des structures sont à votre disposition pour vous transmettre une information claire, complète et actualisée. Les structures du Service Public Régional de l'Orientation répondent à vos questions de façon individuelle, et proposent des réunions d'information collective.

- [Consultez les dates des réunions d'information collective VAE](#)

**Pour vous aider dans vos recherches de certifications**, et savoir si la VAE est le dispositif le plus adapté au vu de son projet d'évolution, il est préférable de bénéficier d'un conseil VAE. Les opérateurs en Conseil En Professionnel (CEP) (Apec, Cap Emploi, Missions locales, Pôle emploi, les Opacif dont le Fongecif) proposent des conseils VAE à leurs publics cibles, et les PAC (Points d'assistance et de conseil) proposent des conseils VAE aux demandeurs d'emploi.

- **Carte des conseillers les plus proches de chez vous** en Rhône-Alpes (*Prochainement disponible*)

"J'ai 3 ans d'expérience et je suis très motivé pour obtenir une certification en lien avec mes années d'expérience. **Que dois-je faire ? Qui aller voir ?** Comment savoir quelle certification je peux valider ?"

## 2. Vérifier que la demande est recevable

Après avoir pris contact avec un conseiller VAE, vous rencontrez les instances qui délivrent la ou les certifications que vous visez. Vous devez alors vérifier que votre demande est recevable en :

- prenant contact avec les instances qui délivrent la ou les certifications que vous visez
- fournissant des justificatifs sur la nature et la durée des expériences.

Les critères de recevabilité sont fixés par arrêté ministériel pour les diplômes et les titres délivrés au nom de l'Etat ou par décision de l'organisme qui octroie la certification. L'étude de recevabilité administrative constitue **une phase obligatoire** à toute démarche de validation des acquis de l'expérience.

"**Je me suis rendu dans un Point d'Assistance et de Conseil.** Ils m'ont aidé à clarifier mon projet et à choisir les certifications les plus adaptées à mon projet professionnel et à mes acquis. Ils m'ont donné une liste de quelques contacts à prendre avec les institutions qui délivrent la certification que je vise. Que dois-je faire maintenant ?"

## 3. Se préparer à l'évaluation du jury : l'accompagnement VAE

Deux possibilités s'offrent à vous en fonction de la certification visée :

- vous devez constituer un **dossier écrit** à destination du jury. Ce dossier comporte plusieurs questions vous invitant à décrire au mieux vos activités. Vos réponses permettent de mettre en relation vos compétences actuelles avec celles visées par la certification visée.
- vous êtes évalué lors d'une **mise en situation** de travail (titres du Ministère de l'emploi). Dans ce cas, vos compétences sont évaluées en situation de travail, réelle ou reconstituée. Cette mise en situation s'accompagne d'un dossier écrit.

Pour vous aider à la préparation de votre dossier de validation, à une mise en situation et à l'entretien avec le jury, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement méthodologique.

Les "accompagnateurs" peuvent faire partie des instances de validation ou sont des prestataires agréés par les instances de validation. L'accompagnement est payant mais il existe de nombreuses solutions pour le financer.

- [Voir la rubrique "qui peut financer ?"](#)

"Ma demande est recevable. J'ai reçu mon dossier de validation. **Puis-je me faire aider pour la rédaction de ce dossier ?**"

## 4. Etre évalué par le jury

Le jury est composé de représentants qualifiés des professions et d'enseignants ou formateurs. Il vérifie :

- si les expériences ont constitué des situations d'apprentissage dans les fonctions et le niveau auquel mène le diplôme visé
- si l'expérience correspond aux connaissances, aptitudes et compétences du diplôme
- si la description des activités ou si les mises en situation prouvent :
  - la présence des compétences,
  - la maîtrise des connaissances sous-tendues,
  - les aptitudes à maîtriser les situations professionnelles et personnelles en lien avec ce diplôme.

Au final, le jury délivre **tout ou partie** de la certification. Sa décision est notifiée officiellement.

L'organisation des jurys VAE relève de la compétence de l'instance qui délivre la certification. L'accès est gratuit ou payant selon les instances mais il existe des moyens pour se le faire financer.

- [voir la rubrique "qui peut financer ?"](#)

"Je termine mon dossier de validation et je dois me présenter devant le jury : **comment se passe l'évaluation du jury ?**"

## 5. Développer ses compétences en cas de validation partielle

Si vous n'obtenez qu'**une partie de la certification**, le jury vous indique quelles sont les connaissances, les aptitudes, les compétences dont il vous reste à faire preuve.

Pour les développer, vous pouvez :

- vous engager dans de nouvelles expériences
- suivre un complément de formation. Consulter la rubrique ["Rechercher une formation"](#)
- produire un rapport, un dossier, un mémoire.

Vous disposez de 5 ans pour **développer les compétences** qui feront l'objet d'un contrôle complémentaire. Pour vous aider, s'il y a lieu dans cette dernière étape, les "accompagnateurs" des instances de validation peuvent vous dispenser un conseil sur la mise en oeuvre d'un parcours individualisé.

En cas de complément de formation nécessaire, vous devez vous adresser à un **organisme de formation**. Cette dernière démarche a un coût mais vous avez la possibilité de la faire prendre en charge.

"Je n'ai obtenu qu'**une partie de la certification** que je visais. Que dois-je faire ? Dois-je tout recommencer ? Me reste-t-il une chance d'obtenir la certification que je souhaite ?

## Professionnels

---



Vous êtes un professionnel de l'orientation, la formation, l'emploi ?

- Rendez-vous dans [votre espace](#) : découvrez les contenus et services qui vous sont spécialement dédiés. \*Accès libre\*
- Voir les contenus spécifiques [VAE](#)
- Découvrez également les [newsletters](#) à destination des professionnels

## Informations générales

---

- [vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr) : Le portail national dédié à la Validation des Acquis de l'Expérience.
- [Pôle emploi](#) : informations sur la validation des acquis pour les demandeurs d'emploi
- [Jemoriente.info](http://Jemoriente.info) : informations sur la VAE
- [Légifrance](#) : L'essentiel du droit français

## Rechercher

---

Un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle

- [CNCP](#) (Commission Nationale des Certifications Professionnelles) Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- [Canopé](#) : Effectuer une recherche sur un diplôme de l'Education Nationale, trouver un référentiel de diplôme...
- [Onisep](#) : Le site des métiers et des formations